



LA SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE



© UNICEF/UNI123758/Asselin - Burkina Faso, 2012



1

LA SANTÉ DES ENFANTS EST LIÉE À CELLE DE LEURS MAMANS

La bonne santé et la **survie*** des enfants dépendent directement de la survie et de la bonne santé de leurs mères. Tout est lié !

Si la mère est en bonne santé, son nouveau-né a de meilleures chances de survivre et de bien se développer. À l'inverse, une maman malade peut transmettre sa maladie et ses **carences** à son enfant, que ce soit pendant la **grossesse**, au cours de la grossesse ou après l'accouchement.

En 2015, environ 830 femmes sont **décédées** chaque jour de causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement. La majorité d'entre elles vivent en Afrique de l'Ouest et du Centre. Lorsqu'elles meurent, elles laissent derrière elles des orphelins qui ont moins de chances de survie. Dans cette même région, 1,8 millions d'enfants de moins de 5 ans décèdent chaque année.

Chaque année, dans le monde, 6,6 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent de **maladies évitables** : coqueluche, tuberculose, diphtérie, rougeole, poliomyélite, tétanos.





QUE DIT LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ?

Le droit à la santé repose sur l'un des 4 principes fondamentaux de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) : la survie et le développement de l'enfant.

Chaque enfant a le droit d'être protégé des maladies et d'être soigné. Cela signifie qu'il doit pouvoir : être soigné s'il est malade, être vacciné, avoir accès à l'**eau potable**, aux toilettes, et être bien nourri pour grandir en bonne santé.

C'est l'un des droits de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) : « Chaque enfant a droit à un niveau de vie suffisant et à jouir du meilleur état de santé possible. » (*articles 3, 6, 24, 26 et 27*).

D'après l'article 24 de la Convention, chaque enfant a droit aux meilleurs soins de santé possible, à l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et, bien sûr, à l'information qui peut l'aider à rester en bonne santé. Ses parents doivent veiller à le protéger contre les maladies ou les accidents et à l'emmener chez le docteur quand c'est nécessaire. Si les parents ou les personnes responsables de l'enfant ne peuvent pas lui assurer la protection et les soins nécessaires, c'est l'État qui le prend en charge, explique l'article 3.

Les femmes enceintes et les nouveau-nés ont droit à des soins spéciaux pour rester en vie et en bonne santé.

Les enfants malades qui ne reçoivent pas les soins nécessaires sont privés de leur droit à la santé. Tous les enfants malades ne peuvent pas réaliser leurs droits (aller à l'école, jouer...).



LES PRINCIPALES CAUSES DE MORTALITÉ DES MÈRES ET DES ENFANTS

Dans les **pays en développement**, les mères et leurs enfants meurent encore suite aux **complications** au cours de la grossesse ou à l'accouchement. Les principales causes des décès d'enfants de moins de 5 ans sont des maladies dont certaines pourraient être évitées : pneumonie, diarrhée, paludisme, VIH-sida...

La plupart de ces femmes et de ces enfants qui décèdent vivent en **Afrique subsaharienne** ou en Asie, c'est-à-dire dans un pays en développement ou faisant partie des **pays les moins avancés**. À cause de la pauvreté, ils n'ont pas accès aux soins médicaux, à l'eau potable et à l'assainissement, à la nourriture en quantité ou en qualité suffisantes.

Le manque d'informations sur les bonnes pratiques de santé est également à l'origine de nombreux décès de mères et d'enfants sont également dus au manque d'information sur les bonnes pratiques de santé :

- Faire **vacciner** ses enfants
- Se laver les mains
- Dormir sous une moustiquaire
- Allaiter exclusivement son enfant au cours des 6 premiers mois...

En effet, rien que l'**allaitement maternel exclusif** pourrait faire baisser le nombre de décès infantiles de plus de 10 %.

L'information des familles et des communautés sur les pratiques essentielles en matière de santé peut donc avoir un impact important sur les principales causes de décès des enfants de moins de 5 ans.



4

COMMENT AMÉLIORER LA SANTÉ DES MÈRES ET DES ENFANTS ?

Pour la santé des mères et de leurs enfants, voici quelques conditions essentielles :

- Les mères doivent avoir accès aux services de santé pour qu'elles et leurs enfants puissent être suivis médicalement : être soignés et vaccinés.
- Elles doivent être informées sur les maladies évitables et les risques de **transmission** du virus du sida de la mère à l'enfant.
- Elles doivent avoir accès à l'eau potable et à l'**assainissement** pour avoir une bonne **hygiène** et éviter les maladies.
- Elles doivent être suffisamment nourries pour éviter la **malnutrition**.
- Elles doivent allaiter leurs enfants au sein durant les 6 premiers mois pour éviter la malnutrition, les problèmes d'hygiène et les maladies.

5

L'IMPORTANCE D'UN SUIVI MÉDICAL TOUT AU LONG DE LA VIE

L'attention portée à la santé des mères et de leurs enfants à chaque étape de leur vie s'appelle « le **continuum de soins** ».

Cela concerne différentes étapes :

- Pendant la grossesse, durant et après l'accouchement pour les mères et leurs bébés.
- À la naissance et durant l'enfance pour les enfants.
- À l'adolescence pour les plus grands enfants.

6

QUE FAIT L'UNICEF POUR LA SANTÉ DES MÈRES ET DES ENFANTS ?

Sur les bases de la Convention internationale des droits de l'enfant, l'UNICEF défend la santé des mères et des enfants dans 196 pays/territoires : le droit d'être protégé des maladies, d'être soigné, mais aussi celui d'aller à l'école...

- En matière de santé, l'UNICEF a pour objectif de faire diminuer la **mortalité infantile** et la mortalité des mères.
- En matière d'éducation, l'UNICEF souhaite l'accès pour tous (garçons et filles) à une éducation de qualité. Elle permet de diffuser les connaissances nécessaires aux enfants pour éviter les maladies et appliquer les règles d'hygiène de base. Les enfants peuvent ensuite transmettre ces connaissances à leur entourage et à leur famille. L'espérance de vie de l'enfant est plus grande quand sa mère est instruite.
- L'UNICEF porte une attention toute particulière aux populations les plus éloignées et les plus isolées. Même dans les pays en développement, certains enfants restent à l'écart. L'UNICEF met en place des programmes spécifiques pour ces enfants.

La pauvreté, les guerres, les catastrophes naturelles ont aussi des conséquences sur la vie et sur la santé des enfants. L'UNICEF agit aussi pour protéger les enfants et leurs mamans en cas d'urgence humanitaire.

SOURCES

Rapport « La Situation des enfants dans le monde 2016 : L'égalité des chances pour chaque enfant », Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2016.

http://www.unicef.org/french/health/index_maternalhealth.html

<https://www.unicef.fr/article/la-sante-maternelle-et-infantile>

UNICEF France - Nous les enfants ! - Rapport des enfants au Comité des droits de l'enfant des Nations unies sur le respect de leurs droits en France. – Paris, 2015.

<https://blogs.unicef.org/fr>

Site de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : <http://www.who.int/fr/>

VOIR AUSSI

Fiche
« Le droit à la santé »

Fiche
« La vaccination et les maladies évitables »

Fiche
« La malnutrition »

Fiche
« Le VIH-sida »

Fiche
« L'UNICEF dans les situations d'urgence »

Fiche
« Les enfants et l'eau »

Fiche
« Le droit à la protection »



VOCABULAIRE



Accouchement n.m. Naissance, mise au monde d'un enfant.

Afrique subsaharienne n.f. Région d'Afrique située en dessous du Sahara et qui regroupe des pays n'appartenant pas à l'Afrique du Nord.

Allaitement maternel exclusif n.m. Le nourrisson ne s'alimente qu'avec le lait de sa mère durant les 6 premiers mois de sa vie.

Assainissement n.m. Collecte, traitement et évacuation des eaux usées grâce à des canalisations et à des installations sanitaires (lavabos, douches, W-C). C'est aussi la collecte des déchets (ordures ménagères).

Carence n.f. Quantité insuffisante d'éléments nécessaires à l'organisme.

Complication n.f. Élément qui rend une situation, une maladie ou un événement plus grave qu'à l'origine.

Continuum de soins n.m. Ensemble de services de santé essentiels pour les mères et les enfants à des étapes importantes de leur vie (à l'adolescence, avant et pendant la grossesse, à la naissance, après l'accouchement et durant les premiers mois de l'enfant, la petite enfance et l'enfance) et à des lieux clés auxquels les femmes et les enfants ont facilement accès.

Décéder v. Mourir.

Eau potable n.f. Se dit d'une eau qui est adaptée à la consommation humaine, sans danger pour la santé.

Grossesse n.f. Période de 9 mois durant laquelle une femme est enceinte.

Hygiène n.f. Soins que l'on apporte à son corps pour le maintenir propre et en bonne santé.

Maladie infantile évitable n.f. Maladie survenant principalement chez les enfants et qui pourrait être évitée, notamment par la prévention ou par la vaccination. Les vaccins contre les 6 maladies évitables sont : BCG, VPO (vaccin anti-polio oral), diphtérie, tétanos, rougeole et coqueluche.

Malnutrition n.f. Maladie provoquée par un manque de nourriture, en quantité comme en qualité.

Mortalité infantile n.f. Statistique calculée en faisant le rapport entre le nombre d'enfants morts avant l'âge de 5 ans sur le nombre total d'enfants nés vivants.

Pays en développement n.m. Pays dont l'économie commence à se développer.

Pays les moins avancés n.m. Pays définis par les Nations unies comme étant les moins développés socio-économiquement.

Survie n.f. Fait de survivre, de rester en vie.

Transmission n.f. Fait de transmettre, de faire passer.

Vacciner v. Protéger une personne contre une maladie infectieuse, généralement en lui administrant un vaccin.